

Les inégalités de revenus selon les régions

5 décembre 2017



Les territoires français les plus inégalitaires se situent principalement dans le sud de la France, dans les territoires d'outre-mer et en Île-de-France. Cette dernière région arrive en tête : les habitants les 10 % les plus riches touchent au moins 3 017 euros par mois (après impôts et prestations sociales) de plus que les 10 % les plus pauvres (indicateur que l'on appelle « écart interdécile ¹ »), selon les données 2014 de l'Insee. Suivent deux régions du sud de la France, la Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Auvergne-Rhône-Alpes, avec des écarts de revenus mensuels aux alentours de 2 250 euros chacune.

À l'opposé, les plus riches des habitants de la région Pays de la Loire gagnent au minimum 1 811 euros de plus par mois que la population la plus modeste de ce territoire. En Bretagne, cet écart est aussi « seulement » de 1 902 euros. Les écarts de revenus sont près de deux fois plus élevés entre les régions les plus inégalitaires et celles qui le sont le moins.

Pour mesurer les inégalités de revenus, on peut aussi raisonner de façon relative, c'est-à-dire en mesurant le « rapport interdécile »^[2] La Réunion est première de ce classement avec un rapport de 4,8 du fait de l'extrême faiblesse du niveau de vie des plus pauvres. L'Île-de-France arrive tout de suite après : les 10 % de sa population la plus aisée ont un revenu minimum 4,5 fois plus élevé que le revenu maximum des 10 % les plus modestes. En troisième position, on trouve à nouveau un territoire d'outre-mer, la Martinique, avec un rapport interdécile de 4,4. Comme pour l'écart interdécile, les Pays de la Loire et la Bretagne sont les régions les moins inégalitaires du point de vue du rapport interdécile.

Ces inégalités de revenus selon les régions sont d'abord liées à la répartition des activités économiques sur les territoires. L'Île-de-France, par exemple, concentre les lieux de décisions et donc les hauts revenus, tout en abritant des populations très modestes. Les écarts de revenus traduisent l'éventail gigantesque qui existe entre les revenus des Franciliens. Les régions du sud de la France, inégalitaires en termes de revenus, sont davantage touchées par le chômage et elles ont à la fois beaucoup de hauts revenus de cadres supérieurs et de professions libérales et beaucoup de chômeurs et de travailleurs précaires. L'Ouest de la France a été moins touché par les conséquences du déclin industriel français. Quant à l'Outre-mer, la plus grande misère côtoie les plus hauts revenus, le plus souvent détenus par des personnes qui ne sont pas originaires de ces territoires.

Les inégalités de revenus selon les régions

	Niveau de vie médian par mois et par personne en euros	Écart interdécile* des revenus mensuels en euros	Rapport interdécile**
Île-de-France	1 877	3 017	4,5
Auvergne-Rhône-Alpes	1 745	2 159	3,4
Bretagne	1 706	1 811	2,9
Grand Est	1 701	1 931	3,4

Les inégalités de revenus selon les régions

	Niveau de vie médian par mois et par personne en euros	Écart interdécile* des revenus mensuels en euros	Rapport interdécile**
Centre-Val de Loire	1 695	1 950	3,1
Pays de la Loire	1 679	1 811	2,8
Bourgogne-Franche-Comté	1 674	1 912	3,1
Nouvelle-Aquitaine	1 666	1 966	3,2
Normandie	1 658	1 902	3,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 658	2 257	3,7
Occitanie	1 621	2 251	3,5
Corse	1 577	2 126	3,7
Hauts-de-France	1 568	2 001	3,3
Martinique	1 340	2 210	4,4
La Réunion	1 152	2 203	4,8
France métropolitaine	1 697	2 085	3,5

Données pour une personne, après impôts et prestations sociales. *Écart interdécile (calculs de l'Observatoire des inégalités) : différence en euros entre le niveau minimum des revenus des 10 % les plus riches (9e décile) et le niveau maximum des revenus des 10 % les plus pauvres (1er décile). **Rapport entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et le revenu maximum des 10 % les plus pauvres. France métropolitaine, Martinique et La Réunion. Lecture : à La Réunion, les 10 % les plus riches ont un revenu mensuel 4,8 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres. Ou aussi, les 10 % les plus aisés gagnent au minimum 2 203 euros de plus par mois que les 10 % les plus modestes.

Source : Insee - Données 2014 - © Observatoire des inégalités

Des inégalités de revenus fortement limitées par les transferts sociaux

Les prestations sociales et les impôts limitent les inégalités de niveau de vie au sein des régions, selon les données publiées par l'Insee [3] L'Île-de-France est la région de métropole la plus inégalitaire avec un rapport interdécile de 4,5, une fois les prestations sociales versées et les impôts retirés. Mais s'il n'y avait pas cette redistribution de la richesse, le même rapport serait de 7,6. Les impôts limitent les revenus des plus riches, tandis que les prestations sociales élèvent les revenus des plus modestes. Ces transferts jouent à plein dans les Hauts-de-France : avant redistribution, les 10 % les plus riches ont des revenus minimum 6,5 fois supérieurs à ceux maximum des 10 % les plus pauvres ; après redistribution, ce rapport passe à 3,3, c'est-à-dire deux fois moins. L'Insee ne publie pas l'effet des transferts sociaux dans les territoires d'outre-mer où les inégalités de revenus sont pourtant très fortes.

Les inégalités de revenus selon les régions avant et après transferts sociaux

	Rapport interdécile* avant impôts et prestations sociales	Rapport interdécile* après impôts et prestations sociales
Île-de-France	7,6	4,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,8	3,7
Hauts-de-France	6,5	3,3
Corse	6,4	3,7
Occitanie	6,2	3,5

Les inégalités de revenus selon les régions avant et après transferts sociaux

Rapport interdécile* avant impôts et prestations sociales

Rapport interdécile* après impôts et prestations sociales

Grand Est	5,5	3,4
Auvergne-Rhône-Alpes	5,1	3,4
Normandie	4,9	3,1
Nouvelle-Aquitaine	4,8	3,2
Centre-Val de Loire	4,7	3,1
Bourgogne-Franche-Comté	4,7	3,1
Bretagne	4,1	2,9
Pays de la Loire	4,0	2,8

*Rapport entre le revenu minimum des 10 % les plus riches et le revenu maximum des 10 % les plus pauvres.

Source : Insee - Données 2014 - © Observatoire des inégalités

Photo / Fort-de-France by Prayitno CC.

[1] L'écart interdécile mesure la différence entre la limite inférieure du niveau de vie des 10 % les plus riches et la limite supérieure des 10 % les plus pauvres.

[2] Le rapport interdécile divise la limite inférieure du niveau de vie des 10 % les plus riches par la limite supérieure des 10 % les plus pauvres.

[3] « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », Insee Focus n°97, 6 novembre 2017.

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Territoires](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-revenus-selon-les-regions>